



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/HRC/8/WG.2/TF/1
13 décembre 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
Huitième session
Groupe de travail sur le droit au développement
Équipe spéciale de haut niveau sur la mise
en œuvre du droit au développement
Quatrième session
Genève, 7-15 janvier 2008

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Président.
3. Adoption du calendrier et du programme de travail.
4. Évaluation préliminaire des résultats de la phase I du plan de travail en trois phases recommandé par le Groupe de travail à sa huitième session¹ – application des critères pour l'évaluation périodique des partenariats mondiaux pour le développement – tels qu'ils ont été définis dans l'objectif 8 du Millénaire pour le développement – sous l'angle du droit au développement:
 - a) Présentation du sujet et paramètres pour guider les débats;
 - b) Débats interactifs.
5. Mécanisme d'évaluation intra-africaine et Examen mutuel de l'efficacité du développement de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE):
 - a) Exposés de membres de l'équipe spéciale, d'experts et de participants sur la suite donnée à l'évaluation;

¹ A/HRC/4/WG.2/TF/2, par. 91.

- b) Débats interactifs.
6. Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide:
- a) Exposés de membres de l'équipe spéciale, d'experts et de participants sur la suite donnée à l'évaluation;
 - b) Débats interactifs.
7. Accord de partenariat de Cotonou entre l'Union européenne et les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique:
- a) Exposés de membres de l'équipe spéciale, d'experts et de participants sur l'évaluation initiale;
 - b) Débats interactifs.
8. Identification de partenariats supplémentaires en vue de l'application des critères pour la mise en œuvre du droit au développement:
- a) Exposés de membres de l'équipe spéciale;
 - b) Débats interactifs.
9. Définition et amélioration progressives des critères:
- a) Exposés de membres de l'équipe spéciale, d'experts et de participants;
 - b) Examen des méthodes de définition et d'amélioration progressives des critères – en séance privée;
 - c) Débats interactifs.
10. Adoption du rapport, y compris des conclusions et recommandations.
